

Concours national de la Résistance et de la Déportation

RAPPORT DU JURY DEPARTEMENTAL DU CHER

2019-2021

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher
Division Vie Scolaire 1

Jury réuni le mercredi 7 avril 2021

à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

sous la présidence de M. Fabien JOUBERT,

représentant le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Tout d'abord, le jury tient à remercier et à féliciter les enseignants et les élèves des établissements d'enseignement public pour leur investissement dans l'édition du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2019-2021. Cet investissement est d'autant plus méritant que le contexte sanitaire qui prévaut depuis le début d'année 2020 a rendu particulièrement compliqué la préparation et la tenue du Concours.

Le jury regrette qu'aucun établissement privé ne se soit inscrit au concours.

Du fait du contexte sanitaire, le nombre de participants est extrêmement faible : leur nombre total est de 35. Pour rappel, le nombre de participants en 2018-2019 était de 98.

En ce qui concerne la répartition de cette participation, 24 élèves ont concouru en individuel (10 en collège et 14 en lycée), 11 élèves en collectif. Seuls quatre travaux collectifs, tous réalisés par des collégiens, ont été soumis au jury.

Ce dernier encourage vivement tous les élèves à réitérer leur engagement pour faire vivre ce concours historique.

Pour cette édition 2019-2021, un faible nombre de copies dans les catégories « **individuel collège** » et « **individuel lycée** » a été soumis au jury.

Parmi les 10 copies du niveau collège, le jury se félicite d'y avoir lu la plupart du temps des introductions bien rédigées, avec une problématique. Néanmoins, le jury a regretté les confusions chronologiques, la paraphrase des documents fournis dans le sujet, la qualité de l'expression écrite parfois limitée ainsi que le manque d'exemples locaux. Ce sont autant de pistes sur lesquelles les enseignants pourront insister

auprès de leurs élèves dès l'an prochain.

Pour les 14 copies de niveau collège, les membres du jury ont constaté de fréquents manques de méthode (pas d'annonce du plan, pas de problématique) ; de même, l'utilisation d'un langage familier et plus encore les trop nombreuses fautes d'orthographe sont des lacunes rédhibitoires.

En ce qui concerne les travaux collectifs, le jury n'a eu à évaluer que quatre travaux collectifs. Ce très faible nombre s'explique, une nouvelle fois, par la fermeture des établissements scolaires à partir de la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire 2019-2020, qui a empêché la réalisation des travaux qui avaient été envisagés. De même, le renforcement du protocole sanitaire à partir de la rentrée des vacances d'automne 2020 a, dans de nombreux établissements scolaires, empêché la réunion des groupes de travail.

Le jury a été sensible à l'originalité de deux des quatre travaux, ainsi qu'à la qualité de réalisation d'un troisième travail. L'utilisation d'archives locales a été un plus qui a permis de départager certains de ces travaux afin d'établir le palmarès. Cependant, le jury a regretté que des erreurs chronologiques aient été commises. De même, il a été remarqué que, bien que l'idée de départ soit bonne, le lien avec le thème du Concours n'a pas toujours été établi de façon assez claire. **Néanmoins, le jury tient à féliciter les élèves qui ont mené à terme leur projet dans ces conditions difficiles.**

Les associations d'anciens combattants et résistants ne pourront pas, comme c'était le cas les années précédentes, organiser de voyage afin de récompenser les lauréats. La façon dont se déroulera la remise des récompenses reste encore à déterminer, du fait des incertitudes qui pèsent sur la fin d'année scolaire.

En conclusion, le jury tient à rappeler le double enjeu du concours : permettre à chaque candidat d'approfondir ses connaissances sur la Résistance et la Déportation pendant la Seconde Guerre mondiale et d'engager une véritable réflexion personnelle dans une perspective mémorielle et civique.

Malgré le contexte sanitaire, des élèves et des enseignants ont maintenu leur engagement dans le Concours. Néanmoins, le jury a constaté la baisse de la participation des lycéens, qui peut aussi être liée aux transformations importantes induites par la réforme du lycée.

Nous espérons que le concours de l'année 2021-2022 permettra de tirer un trait sur les difficultés qui ont prévalu lors de cette édition 2019-2021 et verra une participation accrue des établissements de second degré, publics comme privés.

Rapport rédigé par François Rullon, professeur d'histoire-géographie, chargé de mission pour la DAAC.